Ville
de Marseille

RAPPORT
AU
CONSEIL MUNICIPAL

- 105 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Rénovation du Commissariat de l'Estaque - 24, boulevard Roger Chieusse - 16ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

21-36834-DTBN

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la tranquillité publique, de la prévention, du Bataillon de Marins Pompiers et de la sécurité, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°20/0306/ECSS du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2020 à hauteur de 400 000 Euros pour les études et les travaux de rénovation du Commissariat de l'Estaque sis 24, boulevard Roger Chieusse, dans le 16ème arrondissement.

Des études de programmation, confiées à un bureau d'études spécialisé afin de valider l'ensemble du projet, ont mis en exergue des défauts structurels susceptibles de remettre en cause la solidité et la stabilité du bâtiment.

Ces contraintes techniques engendrent une augmentation du coût total de l'opération, intégrant notamment la réalisation d'une reprise en sous-œuvre importante ainsi que des mouvements de terre inhérents afin d'assurer la préservation des platanes centenaires et permettre la pérennité du bâti.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2020, à hauteur de 200 000 Euros, relative aux études et aux travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 400 000 Euros à 600 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992

VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°20/0306/ECSS DU 5 OCTOBRE 2020
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2020, à hauteur de 200 000 Euros, pour les études et les travaux relatifs à la rénovation du Commissariat de l'Estaque sis 24, boulevard Roger Chieusse, dans le 16ème arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 400 000 Euros à 600 000 Euros.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, DE LA PRÉVENTION, DU BATAILLON DE MARINS POMPIERS ET DE LA SÉCURITÉ
Signé : Yannick OHANESSIAN